

Image not found or type unknown



Divorce mariage tunisien retranscrit en france

Par **warris**, le **22/09/2015** à **13:24**

bonjour,rnrnje me suis marier en 2007 avec ma femme qui vivait en France en Tunisie. Notre mariage a été retranscrit en France (Nantes) en 2009.rnrnnotre couple c'est dégradé suite a des problèmes familiaux, nous n'avons pas d'enfant et aucun achat en commun (mon appartement a été acheté avant notre rencontre).rnrnque doit je faire et surtout que ce que je risque si le divorce n'est pas a l'amiable en consentement mutuel.rnrnPS: elle n'a jamais eu de revenu et c moi qui ai a ma charge tous les crédit i compris les sien.rnrnmerci pour votre aide